

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-81 du 19 Avril 1993

portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1993 de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (S O B E M A P).

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°89-336 du 29 Août 1989 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;

VU le Décret N°92-18 du 03 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

SUR Rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Mars 1993 ;

D E C R E T E :

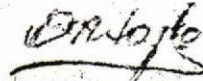
Article 1er..- Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1993 de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 19 Avril 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

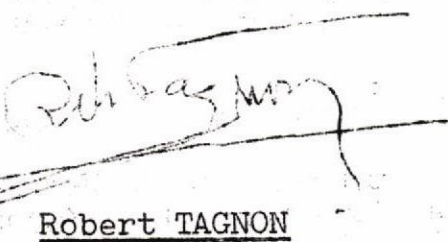
Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

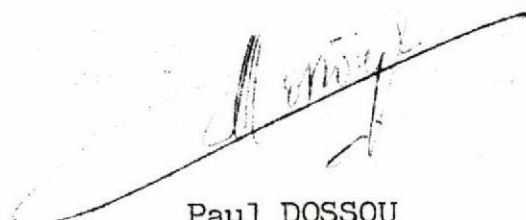


Robert TAGNON



Florentin MITO-BABA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 4 MESGPR-MPRE 4 MTPT 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 16 DCOF-DSDV-DB-DTCP-DI 5 DPE-INSAE-DLC 3 UNB-FASJEP-
ENA 3 IGAA-DCCT-GCONB 3 CSM 1 JORB 1.-